SECRET

File

95

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

SECRET/147 \*
31 décembre 1961

No

### ARTICLE XXVIII:4

#### NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXVI - HAITI

Les Délégations de l'Inde et d'Haïti ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue du retrait de concessions reprises dans la Liste XXVI et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation d'Haïti

Signé au nom de la Délégation de l'Inde

9 novembre 1961

Franch only Français seulement

Résultats des négociations avec le Gouvernement de l'INDE engagées au titre de l'Article XXVIII en vue du retrait de concessions reprises dams la Liste d'HAITE VIO

# MODIFICATIONS APPORTEES A LA LISTE XXVI d'HAITI

#### A. CONCESSIONS A RETIRER

Positions du Tarif	Désignation des Produits			Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur <u>Gourdes</u>	
3001-a	la longueu	non égréné et der des fibres n'es e pouce	ont xède	K•B• O•	
3002 <b>-</b> a	longueur d	égréné et dont : es fibres n'excè e pouce	le	K.B. O.	10
C. NOUVELLES CONCESSIONS SUR DES POSITIONS DES LISTES EN VIGUEUR					
Positions du Tarif	Correspond dans la No clature de Bruxelles	men- des Produi	ts d s 1	daux des roits con- colidés dans es Listes n vigueur	Taux des droits qui doi-vent être consoli-dés
11015	85.06.03	Ventilateur élecque pour usage tique	domes-	Ad valorem 8.8%	Ad valo- rem 10.56%
,	,	main	• • • •	KN 0.87 ou ad valorem 8.8%	KN 1.944 ou ad va- lorem lo.56%
122]]	09:04:02	Poivre (du genre per) entier non paré	pré-	KN 1.00 KN 1.570 <u>8</u>	
NOTE: Le	taux des dr	oits qui doivent	être c	onsolidés re	présente

NOTE: Le taux des droits qui doivent être consolidés représente le taux tel qu'il apparaissait dans l'ancienne Liste, auquel ont été ajoutées la surtaxe de 20% et les surtaxes spéciales applicables aux marchandises importées en Haiti. Ce taux ne constitue donc pas une augmentation des droits, mais une simple unification dans le but de faciliter les calculs des droits en ramenant à un taux unique les différentes taxes et surtaxes.